



Ville de Sainte-Anne

APPEL A PROJETS ASSOCIATIFS

Subventions 2022

et

Mise à disposition de locaux et infrastructures sportives

NOTE DE CADRAGE

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique associative, la ville de Sainte-Anne a opté pour l'organisation d'appels à projets afin d'accompagner les actions des acteurs associatifs de son territoire. Il s'agit d'optimiser l'accompagnement proposé par la ville aux associations, en mettant en cohérence les moyens matériels et financiers de la collectivité avec les objectifs et les moyens des associations de la ville, et cela dans le but de favoriser le développement humain, la cohésion sociale et la réussite éducative, la solidarité, la santé, les activités socioculturelles et sportives sur le territoire, la protection de l'environnement.

COVID 19

Compte tenu du contexte sanitaire, il est indispensable que les porteurs de projets prennent en compte les mesures gouvernementales en vigueur.

Le dossier

Les porteurs de projets disposent d'un dossier unique de demande de subvention, disponible sur le site internet de la ville ou sur simple demande au service Vie Associative de la ville.

Ce dossier répond à la nomenclature ***Cerfa 12156*05***.

Il s'agit d'un dossier unique de demande de subvention utilisable auprès de tous les partenaires publics. En ce sens, les porteurs de projets sont encouragés à mobiliser les cofinancements pour mener à bien leurs actions, en adressant une copie du dossier à chaque partenaire financeur.

A l'exception des associations-employeurs, la collectivité ne délivrera pas de subvention de fonctionnement.

Les associations qui sollicitent l'utilisation de foyers socioculturels, de Maisons de quartiers et d'infrastructures sportives devront impérativement remplir le dossier unique de demande de subvention pour l'année 2022-2023.

Thématiques

L'appel à projet s'adresse à tous les acteurs associatifs de la ville souhaitant proposer une ou plusieurs actions qui vont concerner le territoire et ses habitants, à l'exception des associations ayant un objet culturel ou dont les activités sont de nature à causer des troubles à l'ordre public.

Parmi les thèmes abordés, la collectivité portera un regard particulièrement attentif sur les projets qui tourneront autour des thématiques suivantes :

Pratiques physiques et sportives

L'appel à projet concerne les associations visant la pratique des activités sportives licenciées, l'activité physique pour tous, le sport bien-être. Les projets ayant vocation à développer les écoles de sport sont également recevables. Une attention particulière sera portée aux projets ayant pour but de **favoriser l'activité physique chez l'enfant**, mais également sur la **mixité des personnes valides et invalides** dans le sport, la **pratique féminine du sport**, le sport vecteur d'insertion sociale et professionnelle, **la lutte contre les violences et le racisme dans le sport**, la pratique du sport intergénérationnel, le développement de valeurs.

Culture

La ville souhaite accompagner toutes les associations œuvrant sur le territoire de Sainte-Anne conduisant des projets artistiques et culturels dans tous types de disciplines : musique, patrimoine, spectacle vivant, arts plastiques et numériques. Une attention particulière sera portée aux projets à **dimension pédagogique**, ainsi qu'à ceux qui favorisent la **valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la ville** ou de la Guadeloupe.

L'appel à projet concerne principalement les pratiques amateurs et les actions qui sollicitent la participation de public.

Cohésion sociale

Dans un contexte social aggravé par la crise du COVID 19, la ville souhaite accompagner l'initiative associative ayant notamment pour objectif de porter un **soutien aux personnes âgées** et / ou isolées, **aux familles en difficulté**, aux publics en situation d'exclusion sociale.

Une attention particulière sera portée aux projets contribuant à la **réussite éducative** ayant pour but de mettre en œuvre du mentorat auprès des enfants en rupture ou en décrochage scolaire, ainsi que toute action visant à renforcer le lien parents-enfants.

Les projets ayant une dynamique autour de l'éducation alimentaire, la prévention de la délinquance, la protection de l'environnement, le développement durable, l'économie sociale et solidaire ou l'insertion sont également recevables.

Un cofinancement pourra être sollicité par la ville auprès des partenaires de l'action sociale, notamment la Riviera du Levant pour toute action sur la thématique de **la réussite éducative** et la **cohésion sociale**.

Accompagnement de la ville

La Commune pourra accompagner les projets éligibles par un soutien financier et/ou logistique, en mettant à disposition du matériel ou des locaux communaux, sous réserve des disponibilités et dans le cadre d'une convention.

En vue d'accompagner le développement des activités associatives tout au long de l'année 2022/2023, elle pourra mettre à la disposition des associations qui en feront la demande uniquement via le formulaire unique de demande de subvention, ses foyers sociaux éducatifs,

maisons de quartiers et infrastructures sportives sous réserve des créneaux disponibles et dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Critères de sélection

Sont concernées exclusivement les associations régulièrement déclarées présentant un projet d'intérêt général se déroulant sur le territoire de la ville.

- Le dossier Cerfa devra être correctement complété. Les associations référencées au service Vie Associative n'auront cependant à transmettre que les éventuels documents actualisés manquants.
- L'action devra obligatoirement démarrer en 2022.
- Les actions structurantes et s'inscrivant dans la durée seront privilégiées.
- La qualité des indicateurs d'évaluation de l'action et la présence de cofinancements seront des paramètres déterminants dans l'étude du dossier.

Examen des dossiers

Le service Vie Associative pourra venir en appui et accompagner les porteurs de projets dans le traitement de leur dossier avant dépôt, par téléphone ou sur rendez-vous au Centre de Ressources Wilfrid Hugues OUANNA.

Date limite de dépôt des dossiers

Demande de subventions : 30 juin 2022 délai de rigueur

Demande de locaux : 24 juin 2022 délai de rigueur

Renseignements ou demande de rendez-vous :

Service de la Vie Associative /Centre de Ressource W.H OUANNA – Douville

Tél : 0590 21 49 29

vie-associative@ville-sainteanne.fr

Constitution et dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être téléchargés sur le site de la ville www.ville-sainteanne.fr à partir du mercredi 7 juin 2022 ou sur la page Facebook de la ville.

Ils sont à retourner prioritairement par mail mais aussi physiquement au service courrier de la mairie ou par courrier à l'adresse postale ou à l'adresse mail ci-dessous :

Appel à projets associatifs – Subventions 2022

M. Christian BAPTISTE

Hôtel de ville - Place Schœlcher – 97 180 Sainte-Anne

service.courrier@ville-sainteanne.fr